

A une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, le 1^{er} septembre 2009, à 19h30, à laquelle étaient présents son Honneur le maire Claude Dubois, et les conseillers Katherine Greenwood, Madeleine Fortin, Tommy Gladu, Lucien Ménard et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Claude Dubois.

Le directeur général, Yvon Labonté, et l'adjointe administrative, Roxanne Brault, sont également présents à la dite séance.

09-09-161
Minutes du
4 août 2009

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil adopte les minutes de la séance ordinaire du 4 août 2009.

ADOPTÉ

09-09-162
Minutes du
10 août 2009

Proposé par le conseiller Tommy Gladu
Appuyé par le conseiller Katherine Greenwood

Que ce conseil adopte les minutes de la séance extraordinaire du 10 août 2009.

ADOPTÉ

09-09-163
Affection de
contributions –
R-678-07

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que l'article 4 du règlement numéro 678-07 soit remplacé par le suivant :

« Article 4 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement ;

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement ».

ADOPTÉ

09-09-164
Émission
d'obligations
pour divers
règlements –
Financière
Banque
Nationale

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 641-02, 648-03, 649-03, 659-04, 648-07-01, 678-01, 681-08 et 686-01, la Ville de Bedford (la « Ville ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 septembre 2009, au montant de 2,250,000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

1- Financière Banque Nationale Inc.

128,000 \$	1,25000 %	2010
132,000 \$	1,50000 %	2011
136,000 \$	2,25000 %	2012
141,000 \$	2,75000 %	2013
1,713,000 \$	3,25000 %	2014

Prix : 98,54800

Coût réel : 3,46229 %

2-Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

128,000 \$	1,10000 %	2010
132,000 \$	1,50000 %	2011
136,000 \$	2,30000 %	2012
141,000 \$	2,80000 %	2013
1,713,000 \$	3,25000 %	2014

Prix : 98,35700

Coût réel : 3,51295 %

3-Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

128,000 \$	1,30000 %	2010
132,000 \$	1,80000 %	2011
136,000 \$	2,60000 %	2012
141,000 \$	3,10000 %	2013
1,713,000 \$	3,15000 %	2014

Prix : 98,14700

Coût réel : 3,52028 %

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Tommy Gladu

Que l'émission d'obligations au montant de 2,250,000 \$ de la Ville de Bedford soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc. ;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et le directeur général ;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

09-09-165
Émission
d'obligations –
Modalité de
paiement

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bedford (la « Ville ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2,250,000 \$;

<u>Règlements d'emprunt #</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
648-07-01	117,000 \$
678-01	1,294,090 \$
681-08	185,000 \$
686-01	381,010 \$
649-03	145,500 \$
641-02	32,600 \$
648-03	46,500 \$
659-04	48,300 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Katherine Greenwood

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits

règlements compris dans l'émission de 2,250,000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 septembre 2009 ;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Canadienne Impériale de Commerce ;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7) ;

Que les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et le directeur général ;

Que la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

09-09-166

Émission
obligations –

Terme de 5 ans

Proposé par le conseiller Mona Beaulac

Appuyé par le conseiller Katherine Greenwood

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2,250,000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 641-02, 648-03, 649-03, 659-04, 648-07-01, 678-01, 681-08 et 686-01, la Ville de Bedford émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 16 septembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 648-03, 649-03, 648-07-01, 678-01,

681-08 et 686-01, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

09-09-167
Transfert à la
MRC /
Dissolution
Auto-Amie
inc.

CONSIDÉRANT que les lettres patentes et les règlements généraux de l'Auto-Amie inc. mentionnent que ses actifs devront être transférés à un organisme offrant le service de transport adapté, lors de sa dissolution ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Auto-amie inc. a autorisé, le 27 août dernier, les procédures de sa dissolution ;

CONSIDÉRANT que la MRC a repris le service de transport adapté depuis 2008 ;

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'Auto-Amie inc., dans sa procédure de dissolution, à transférer ses actifs à la MRC Brome-Missisquoi pour les fins du transports adapté.

ADOPTÉ

09-09-168
Abrogation –
Rés. 09-08-149

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Katherine Greenwood

Que ce conseil abroge la résolution numéro 09-08-149.

ADOPTÉ

09-09-169
Modification
du calendrier –
Séances
ordinaires du
conseil

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection municipale le dimanche, 1^{er} novembre 2009 ;

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Katherine Greenwood

Que ce conseil modifie le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2009 de façon à ce que la séance ordinaire du mois d'octobre soit fixée pour le mercredi, 30 septembre 2009, plutôt que le mardi, 6 octobre 2009, et que la séance ordinaire du mois de novembre soit fixée pour le mardi, 10 novembre 2009, plutôt que le mardi, 3 novembre 2009.

ADOPTÉ

09-09-170
Autorisation –
Vente de
munitions –
115 rue
Principale

Suite à la demande de la compagnie 9016-4021 Québec Inc. ;

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Tommy Gladu

Que ce conseil autorise la compagnie 9016-4021 Québec Inc. à vendre des munitions de fusils de chasse dans ses locaux situés au 115 rue Principale, à Bedford.

ADOPTÉ

09-09-171
Maison des
Jeunes – Lave-
o-thon

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que ce conseil autorise la Maison des Jeunes le Boum à tenir un lave-o-thon à la caserne de pompiers le samedi, 12 septembre 2009.

ADOPTÉ

09-09-172
Location salle
– Scouts de
Bedford

CONSIDÉRANT que le Cercle des Fermières de Bedford doit quitter le local qu'il occupe au Centre communautaire Georges-Perron ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Scout de Bedford désire utiliser le local laissé vacant par le Cercle des Fermières de Bedford ;

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Lucien Ménard

Que ce conseil permette au Mouvement Scout de Bedford d'utiliser ledit local, et ce, au même conditions que le Cercles des Fermières, à savoir un coût de location de 50.00\$ par mois.

ADOPTÉ

09-09-173
Appui aux
ROC –

CONSIDÉRANT que le Regroupement des Organismes des Rivières (R.O.C.) doit présenter une demande de subvention auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons ;

Programme
Nouveaux
Horizons

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford appuie la demande du Regroupement des Organismes Communautaires des Rivières auprès du Gouvernement du Canada.

ADOPTÉ

09-09-174
Utilisation
gratuite de
salle – Club de
patinage
artistique

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Lucien Ménard

Que ce conseil permette au Club de patinage artistique de Bedford d'utiliser gratuitement la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron à l'occasion de la danse costumée, le vendredi, 30 octobre 2009 ;

Que ce conseil offre une caisse de vin au Club de patinage artistique de Bedford pour la soirée « vin et fromage » du vendredi, 6 novembre 2009.

ADOPTÉ

09-09-175
Utilisation
gratuite de
salle – Cercle
des Fermières

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil permette au Cercle des Fermières d'utiliser gratuitement la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron à l'occasion de l'Expo Vente qui se tiendra la 3^e fin de semaine de novembre 2009.

ADOPTÉ

09-09-176
Paiement
décompte
progressif #6 –
Travaux rue
Élisabeth

Proposé par le conseiller Tommy Gladu
Appuyé par le conseiller Katherine Greenwood

Que ce conseil autorise le paiement du décompte progressif numéro 6, au montant de 215,722.91 \$, taxes incluses, aux Entreprises Allaire et Gince Inc., pour les travaux de réfection de la rue Élisabeth.

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin

09-09-177
Comptes
mensuels

Appuyé par le conseiller Lucien Ménard

Que conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 111,141.04 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1^{er} septembre 2009.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Tommy Gladu
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 21h07.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général